

RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

RIS n°16 semaine 02

Rencontres du 14 au 15 janvier 2023

1. Marqueur non qualifié – Absence de marqueur

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNMR050	15/01/2023	SNVBA	0449605	20,00 €	Le marqueur assistant possède une licence VB et VPT

Le marqueur doit impérativement avoir une licence encadrement extension dirigeant ou arbitre

(Publié le 18/01/2023)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.